

**Fiche d'information des autorités fédérales (FIAF)**

**La FIAF doit être soumise par courriel ([Novador@iaac-aeic.gc.ca](mailto:Novador@iaac-aeic.gc.ca)) d'ici le 17 décembre 2023.**

Projet minier aurifère Novador - Probe Gold Inc.

N° de référence au registre: 86020

Ministère/agence	Ressources Naturelles Canada
Personne-ressource principale	Division de l'évaluation d'impact
Adresse complète	588 rue Booth, Ottawa, K1A 0E4, Ontario
Courriel	<a href="mailto:ea-ee@nrca-nrcan.gc.ca">ea-ee@nrca-nrcan.gc.ca</a>
Téléphone	
Personne-ressource - Alternative	

1. a) Est-il probable que votre ministère ou agence soit tenu d'exercer une attribution liée au projet pour permettre sa mise en œuvre?

Dans l'affirmative, veuillez préciser la loi fédérale et cette attribution.

Ressources Naturelles Canada (RNCa), par son rôle dans l'administration de la *Loi sur les explosifs*, peut exercer un pouvoir ou accomplir une tâche pour la mise en œuvre du projet.

b) Veuillez décrire toute consultation autochtone ou du public qui sera entreprise en relation avec l'exercice de toute attribution, y compris le moment où elle aura lieu.

Advenant qu'une licence d'explosif soit nécessaire pour le projet, RNCa pourrait consulter les Premières Nations potentiellement concernées par le projet.

2. Votre ministère ou agence est-il en possession de renseignements ou de connaissances spécialisés dans l'un de vos champs d'expertise qui pourraient être pertinents pour la réalisation d'une évaluation d'impact du projet?

Oui

Veuillez préciser les renseignements ou connaissances spécialisés.

- Eau souterraine (quantité).
- Risques naturels.
- Connaissances et renseignement spécialisés en économie minière.

- À la demande d'ECCE, RNCan peut fournir des conseils sur l'atténuation des gaz à effets de serre (GES), dont les meilleures technologies disponibles (MTD) et les meilleures pratiques environnementales (MPE), et la politique énergétique, ce qui inclut une expertise liée à l'atténuation des émissions de GES, y compris MTD et les meilleures pratiques environnementales MPE, au cours de l'évaluation des projets miniers.
- RNCan possède de l'expertise en évaluation du drainage rocheux acide et du lixiviat neutre contenant des métaux et métalloïdes. Plus précisément, la caractérisation du minerai, des stériles miniers, résidus miniers, mort-terrain et les façades exposées des mines à ciel ouvert.
- RNCan possède aussi de l'expertise dans l'évaluation des alternatives possibles de la gestion des déchets miniers et dans le traitement des eaux minières.
- Biodiversité liée à la végétation forestière y compris l'habitat des espèces en péril et les oiseaux migrateurs (en appui à ECCE).
- Hydrologie dans les zones forestières et liens avec les flux et la qualité des eaux de surface.

---

3. Votre ministère ou agence a-t-il déjà exercé une attribution en vertu de toute loi fédérale relativement au projet; ou pris toute mesure qui permettrait la réalisation du projet en tout ou en partie?

Veillez préciser s'il y a lieu.

Non

---

4. Votre ministère ou agence a-t-il eu des contacts avec le promoteur ou une participation quelconque auprès de celui-ci ou toute autre partie relativement au projet (par exemple, une demande de renseignements à propos de la méthode, des orientations ou des données, ou une présentation du projet)?

Veillez donner un aperçu des renseignements ou des conseils échangés.

Non

---

5. Votre ministère ou agence possède-t-il des renseignements ou des connaissances supplémentaires sur le projet non-mentionnés ci-dessus, y compris des informations sur son contexte géographique, environnemental, économique ou social (par exemple, emplacement de zones protégées ou sensibles, antécédents entre les communautés locales et le promoteur ou projets similaires, préoccupations sociales ou économiques locales ou régionales)?

Veillez préciser s'il y a lieu.

- Informations sur l'application de la *Loi sur les explosifs* et de ses règlements.
  - RNCan collabore avec de nombreux contributeurs provinciaux et fédéraux pour donner accès à des données, des publications scientifiques et des informations sur les activités de développement par le biais de la Plateforme de sciences et de données ouvertes ([PSDO](#)). L'objectif de cette plateforme est d'aider la population canadienne à s'informer sur les effets cumulatifs. Il est donc possible que des informations pertinentes relatives à la zone de mise en œuvre du projet soient disponibles sur la PSDO.
  - Certaines données du programme de surveillance de l'eau souterraine de la province pourraient être disponibles. Ce serait à vérifier. De plus, un projet en Abitibi-Témiscamingue devrait démarrer le 1<sup>er</sup> avril 2024 à la Commission Géologique du Canada (CGC). Celui-ci pourrait être très utile pour mieux comprendre l'hydrodynamique.
-

- 
6. Du point de vue du mandat et des expertises de votre ministère ou agence, quels sont les principaux enjeux concernant le projet?

Pour chacun des enjeux clés, veuillez :

- décrire l'effet potentiel ou l'enjeu, y compris tout contexte pertinent;
- fournir la justification ou les données probantes expliquant pourquoi il s'agit d'un enjeu clé;
- fournir, brièvement, les solutions à l'enjeu, notamment l'information ou les études qui, le cas échéant, devraient être demandées au promoteur dans les lignes directrices individualisées, les mesures d'atténuation potentielles, ou les exigences réglementaires pertinentes aux enjeux;
- fournir un résumé de l'enjeu en langage simple qui pourrait être ajouté au sommaire des questions.

Les informations fournies seront prises en considération par l'Agence pour formuler un avis à savoir si une évaluation d'impact est requise et, le cas échéant, seront prises en compte pour développer des lignes directrices individualisées spécifiques au projet dans les prochaines étapes du processus d'évaluation d'impact.

Veuillez utiliser le tableau 1 pour répondre à la présente question.

- 
7. Le cas échéant, spécifier les informations supplémentaires que le promoteur pourrait fournir dans sa description détaillée du projet ou dans sa réponse au sommaire des questions qui :
- permettraient de vérifier si certains enjeux mineurs pourraient être encadrés et gérés par des mesures claires, des orientations existantes, d'autres processus réglementaires ou d'autres outils existants;
  - aideraient l'Agence à fournir un avis concernant si une évaluation d'impact est requise, ou
  - supporteraient l'individualisation des lignes directrices, si l'Agence est d'avis qu'une évaluation d'impact est requise.

Ces précisions et informations supplémentaires seront incluses sous forme de questions/enjeux spécifiques dans le sommaire des questions fourni au promoteur.

Veuillez utiliser le tableau 2 pour répondre à la présente question.

---

Nom de l'intervenant du ministère ou de l'agence

---

Titre de l'intervenant

---

Date

**Tableau 1 : Enjeux clés pour éclairer le processus d'évaluation d'impact**

L'Agence demande aux autorités fédérales d'orienter les avis d'experts sur l'approche de l'Agence en matière d'individualisation par projet, si l'Agence est d'avis qu'une étude d'impact est nécessaire. Cette approche vise à concentrer l'évaluation sur les enjeux clés concernant le projet, en mettant l'accent sur la prévention des effets environnementaux négatifs dans les secteurs de compétence fédérale. En déterminant les enjeux clés, les autorités fédérales devraient tenir compte du contexte du projet (taille, portée, emplacement), du savoir autochtone et des perspectives, ainsi que des préoccupations du public.

Les effets potentiels estimés mineurs ou qui peuvent être atténués à l'aide de mesures claires, d'orientations existantes ou d'autres processus réglementaires pourraient faire l'objet de demande d'information simplifiée ou être écartés. Des conseils des autorités fédérales sur les enjeux et solutions clés – et sur la portée et le détail des études et renseignements demandés – permettront à l'Agence de concentrer l'analyse sur les enjeux qui sont importants pour le processus d'évaluation d'impact.

ID commentaire	Section concernée de la description initiale du projet	Composante valorisée concernée ou éléments à examiner	Description de l'enjeu clé (contexte et justification)	Conseils	Résumé en langage simple qui pourrait être ajouté au sommaire des questions
<p><i>Veillez présenter les commentaires par organisation et par numéro de commentaire</i></p> <p><i>p. ex. : IAAC-01</i></p>	<p><i>Si le commentaire est lié à une section précise de la description initiale du projet, veuillez fournir la référence.</i></p>	<p><i>Veillez indiquer les composantes valorisées ou les éléments à examiner – dans le cadre du mandat de votre ministère ou agence – auxquelles s'applique l'effet potentiel ou l'enjeu</i></p>	<p><i>Veillez fournir une brève description de l'enjeu et la raison pour laquelle il s'agit d'un enjeu clé.</i></p> <p><i>Le cas échéant, fournir :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>la séquence des effets potentiels;</i></li> <li>• <i>le contexte pertinent qui spécifie pourquoi il s'agit d'un enjeu clé;</i></li> <li>• <i>les principales incertitudes qui devraient être abordées dans l'évaluation d'impact;</i></li> <li>• <i>les préoccupations ou le point de vue des Autochtones ou du public;</i></li> <li>• <i>les données scientifiques ou le savoir traditionnel, y compris ce qui provient des projets antérieurs, qui justifie l'inclusion de l'enjeu clé dans l'évaluation du projet.</i></li> </ul>	<p><i>Le cas échéant, veuillez fournir brièvement les solutions permettant de résoudre l'enjeu ou l'effet potentiel, y compris :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>les études ou les renseignements pertinents pour décrire et caractériser l'effet potentiel, incluant toute orientation pour la collecte ou l'analyse des données ou les sources de données existantes pour éclairer l'évaluation;</i></li> <li>• <i>toutes les attributions dont dispose votre ministère ou agence qui peuvent atténuer, gérer ou fixer les conditions de réalisation liées à l'enjeu;</i></li> <li>• <i>des conseils ou des politiques permettant d'encadrer et d'atténuer l'effet potentiel;</i></li> <li>• <i>des mesures d'atténuation ou de surveillance normalisées qui permettraient de traiter les effets potentiels, y compris les activités de surveillance de suivi;</i></li> <li>• <i>les engagements que le promoteur pourrait prendre pour répondre à l'enjeu.</i></li> </ul>	<p><i>Pour les questions/enjeux à inclure dans le sommaire des questions, veuillez fournir une synthèse concise, en langage clair, de la question/enjeu clé, et toute question ou directive à l'intention du promoteur, le cas échéant</i></p>
RNCAN-01	Section 9.1 Description	Caractérisation du mort terrain et parois de la fosse	La caractérisation du potentiel de lixiviation et acidogène des déchets miniers est essentielle afin de les gérer de manière à diminuer les impacts sur l'environnement. Le	RNCAN suggère de confirmer si le mort terrain et la paroi des fosses sont générateurs d'acide ou lixiviables avant d'utiliser ces matériaux pour la construction.	Procéder à une caractérisation suffisante et représentative des stériles,

	sommaire du projet, p.25		<p>Promoteur indique que des essais statiques exigés dans le guide de caractérisation des résidus miniers et du minerai du MELCC du Québec ont été réalisés sur plusieurs échantillons et les résultats montrent jusqu'à maintenant que les stériles et les résidus miniers ne sont pas générateurs d'acides ni lixiviables.</p> <p>Or, il n'y a aucune mention d'essais sur le mort terrain malgré quelque 35 millions de tonnes à être excavées qui seront utilisées pour la construction. De plus, est-ce que les essais réalisés pourront évaluer le potentiel de lixiviation et d'acidité des parois des fosses?</p> <p>Finalement, il n'y a pas d'indication de la représentativité spatiale des échantillons (c.-à-d. nombre d'échantillons par couche géologique) et de la représentativité dans les essais cinétiques. Le même commentaire est applicable aux résidus miniers.</p>	RNCan suggère de justifier la représentativité des échantillons utilisés dans les essais cinétiques des stériles, des résidus miniers, du mort-terrain et de la paroi des fosses en se basant sur les scénarios de gestion.	résidus miniers, du mort-terrain et de la paroi des fosses afin d'informer la gestion et les mesures d'atténuation des déchets miniers.
RNCan-02	Section 12.2 Solutions de recharge potentielles à la réalisation du projet, Stériles et résidus miniers, p.43	Sélection des alternatives de gestion des stériles et résidus miniers	La gestion des stériles en fosses est une option qui peut s'avérer prometteuse car elle ne nécessite pas le suivi à long-terme de la stabilité des digues. Bien que les alternatives à la gestion des résidus miniers et stériles ne soient pas présentées compte tenu que ce document est une description initiale du projet, il faut noter que les parcs à résidus miniers existants pourraient être réutilisés, ce qui limiterait l'empreinte environnementale. Bien que ceci soit une alternative viable, il n'est par contre pas mentionné comment les fosses pourraient être exploitées une à la suite de l'autre afin de pouvoir utiliser ces fosses pour la gestion des résidus miniers et/ou stériles.	RNCan suggère de considérer les fosses comme site de gestion des résidus et stériles miniers dans l'évaluation des alternatives pour la gestion de ces déchets miniers.	Clairement présenter la possibilité d'utiliser les fosses comme site de gestion des déchets miniers.
RNCan-03	Section 14.1 Milieu physique et Section 24. Liste des types de déchets et d'émissions	Eau souterraine, les poissons et leur habitat	Les principaux enjeux (pour l'eau souterraine) liés à l'exploitation minière sont d'affecter: 1) la qualité de l'eau souterraine ou des eaux de surface par des rejets (même s'ils sont minimisés) ou de l'entreposage et 2) la quantité en faisant du sur-pompage pour dénoyer le site, ce qui aurait pour effet de faire baisser le niveau de la nappe dans les environs de la mine (dont dans les puits et les cours d'eau). Les données de surveillance (niveaux d'eau et échantillonnage) devraient permettre de savoir si	Afin de permettre à RNCan de mieux comprendre les conditions de base, le promoteur pourrait/devoir fournir une carte montrant la localisation de l'ensemble des puits, un tableau avec les caractéristiques de puits et une coupe (cross-section) montrant la topographie, la stratigraphie, le niveau de la nappe, la localisation de puits et de leur crépine (si présente). Il pourrait aussi fournir les données de niveaux d'eau dans le temps et/ou les hydrogrammes, ainsi que les données de qualité d'eau dans le temps pour chacun des puits	Besoin d'informations sur les puits de surveillance et l'hydrogéologie, ainsi qu'une évaluation quantitative des impacts sur la quantité d'eau souterraine.

			<p>tel est le cas. Il faudrait aussi voir si les puits de surveillance sont bien placés (nombre suffisant, bonne profondeur et bonne répartition spatiale) pour fournir l'information pertinente.</p> <p>Si la qualité ou la quantité d'eau dans les cours d'eau sont affectés (puisque cette eau vient en bonne partie de l'eau souterraine), cela pourrait avoir un effet sur la pêche (même s'il n'y a pas d'espèce en péril à cet endroit) ou toute autre activité sur le territoire. La consultation avec les autochtones est nécessaire puisque ces travaux entraîneront des changements dans leur milieu physique (faibles si la qualité et la quantité de l'eau ne sont pas affectées, fortes si elles le sont).</p>	<p>et cours d'eau en faisant ressortir les éléments ou composés qui excèdent les limites pour l'eau potable.</p> <p>RNCan recommande de faire une évaluation quantitative des impacts sur la quantité d'eau souterraine.</p>	
--	--	--	--	--	--

Tableau 2. Précisions ou informations supplémentaires que le promoteur pourrait inclure dans la description détaillée du projet ou dans la réponse au sommaire des questions

ID commentaire	Section concernée de la description initiale du projet	Description de la question/enjeu, la préoccupation ou l'incertitude	Précisions ou renseignements supplémentaires	Résumé en langage simple qui pourrait être ajouté au sommaire des questions
<p><i>Veillez présenter les commentaires par organisation et par numéro de commentaire.</i></p> <p><i>p. ex: AEIC-01</i></p>	<p><i>Si le commentaire est lié à une section précise de la description initiale du projet, veuillez fournir une référence.</i></p> <p><i>Vous pouvez également choisir de copier le texte pertinent ici.</i></p>	<p><i>Fournir une description de l'enjeu, la préoccupation ou l'incertitude que le promoteur pourrait inclure dans sa description détaillée du projet qui pourrait être encadré et géré par des mesures claires, des orientations existantes, des processus réglementaires ou autres outils existants et ainsi faire l'objet de demande d'information simplifiée dans les lignes directrices ou tout simplement être écarté.</i></p>	<p><i>Préciser les informations supplémentaires que le promoteur pourrait fournir dans la description détaillée du projet pour répondre à l'enjeu, à la préoccupation ou à l'incertitude, par exemple :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><i>• des précisions sur des éléments de la description du projet (p. ex. composantes, activités, emplacements ou solutions de rechange);</i></li> <li><i>• des propositions de modifications de la conception du projet qui pourraient éviter les effets;</i></li> <li><i>• des données probantes qui pourraient démontrer que les effets seront négligeables;</i></li> <li><i>• des données probantes selon lesquelles les mesures d'atténuation standards permettront de réduire ou d'éliminer les effets potentiels;</i></li> <li><i>• des engagements que le promoteur pourrait prendre pour répondre à la question/enjeu, y compris la mise en œuvre de politiques opérationnelles ou de documents d'orientation fédéraux.</i></li> </ul>	<p><i>Pour les enjeux à inclure dans le sommaire des questions, fournir un résumé concis, en langage clair, de l'enjeu et de toute question ou directive à l'intention du promoteur, le cas échéant</i></p>
RNCAN-04	Section 18. Instances qui détiennent des attributions relativement à une évaluation des effets environnementaux, Tableau 11, p.84	Licence pour la fabrication et l'entreposage d'explosif de RNCAN.	Si le projet nécessite la fabrication ou l'entreposage d'explosifs, veuillez fournir des détails sur la nature, la quantité d'explosifs à entreposer et/ou fabriquer, ainsi que les emplacements spécifiques des dépôts d'explosifs et/ou des usines de fabrication.	
RNCAN-05	Section 18. Instances qui détiennent des attributions relativement à une évaluation des effets environnementaux, Tableau 11, p.84	Contrairement à ce qui est indiqué, RNCAN n'émet pas de permis pour le transport d'explosifs.		

RNCan-06	Section 14.2 Environnement biologique (Foresterie ou milieu Terrestre)	Détails des incidences possibles du projet proposé sur la végétation forestière, la biodiversité et l'habitat des espèces en péril, ainsi que sur la récupération des terres forestières.	RNCan possède l'expertise nécessaire pour contribuer à l'évaluation de ceci : a. Incidences locales possibles du développement du projet sur la biodiversité et l'habitat des espèces en péril (y compris le caribou des bois); a. Changements éventuels des mouvements des prédateurs en raison de la modification de l'habitat et, le cas échéant, description des mesures d'atténuation proposées. b. Incidences potentielles sur le changement d'affectation des terres forestières et mesures d'atténuation proposées.	Effets sur les terres boisées et l'environnement terrestre des activités du projet proposé, y compris les effets possibles sur l'habitat des espèces en péril.
RNCan-07	Section 14.1 Environnement physique (Foresterie ou hydrologie dans les régions forestières)	Détails des effets possibles du projet proposé sur l'hydrologie des zones forestières au niveau local et du bassin versant.	RNCan possède l'expertise nécessaire pour contribuer à l'évaluation de ceci : a. Incidences éventuelles sur l'hydrologie dans les zones forestières locales, y compris les effets éventuels sur les zones humides et, le cas échéant, description des mesures d'atténuation proposées.	Effets, sur les eaux de surface dans les zones forestières locales et les zones humides, des activités proposées dans le cadre du projet et mesures d'atténuation proposées.
RNCan-08	Section 7.2 Demande du marché mondial pour l'or	L'or à plusieurs utilisations, et donc fourni un compte-rendu de plusieurs secteurs économiques qui forment la demande aurifère.	Tandis que la demande aurifère est identifiée en tant que proportion par secteur, une analyse plus quantitative serait importante pour mettre en contexte la valeur du projet. L'impact du projet sur le marché mondial et canadien devrait être évalué, incluant l'impact sur les chaînes d'approvisionnement.	Contributions du projet sur le marché aurifère mondial et canadien.
RNCan-09	Section 7.3 Autres informations pertinentes	Emplois et rendement  Ces valeurs proviennent d'un rapport effectué par le promoteur en 2021.	Les valeurs présentées devraient rester aussi cohérente que possible à travers du processus. Une gamme de valeur qui comporte plusieurs scénarios serait appropriée pour démontrer la résilience du projet. Différents scénarios qui considèrent les fluctuations des prix aurifère long terme.	Effets du projet sur l'emploi et le rendement économique



RNCAN-10	Section 7 Raisons d'être, nécessité et avantages potentiels du projet	Autres effets économiques	Le promoteur devrait inclure une évaluation des effets du projet sur le PIB et l'emploi direct et indirect, ainsi que les recettes fiscales et redevances. L'évaluation devrait accompagner les rapports de la faisabilité requis pour le processus de l'évaluation d'impact.	Effet sur les impacts économiques du projet.
----------	---	---------------------------	---	--